

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
30 novembre 2018
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-treizième session
Point 67 de l'ordre du jour
La situation dans les territoires ukrainiens
temporairement occupés

Conseil de sécurité
Soixante-treizième année

**Lettre datée du 27 novembre 2018, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Ukraine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration du Ministère ukrainien des affaires étrangères au sujet d'un nouvel acte d'agression perpétré contre l'Ukraine (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 67 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Volodymyr **Yelchenko**



**Annexe à la lettre datée du 27 novembre 2018 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère ukrainien des affaires étrangères
au sujet d'un nouvel acte d'agression perpétré contre l'Ukraine**

Le 26 novembre 2018

Le Ministère ukrainien des affaires étrangères proteste énergiquement auprès de la Fédération de Russie, qui a attaqué et saisi les navires « Berdyansk » et « Nikopol » et le remorqueur « Yana Kapu » de la marine ukrainienne, et blessé et capturé leurs membres d'équipage.

L'attaque lancée contre les navires ukrainiens alors qu'ils naviguaient entre Marioupol et Odessa, en violation des dispositions de tous les traités internationaux multilatéraux et bilatéraux et des règles de navigation en vigueur, n'est rien d'autre qu'un nouvel acte d'agression armée perpétré par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, conformément à la définition qui en est donnée dans la résolution 3314 (XXIX) du 14 décembre 1974, et constitue en particulier une infraction à l'Article 2 de la Charte des Nations Unies. La Russie a de facto étendu à la mer son théâtre d'agression militaire contre l'Ukraine.

Aujourd'hui, le régime criminel du Kremlin a une fois de plus démontré qu'il ne renoncerait pas à sa politique agressive et qu'il était prêt à commettre n'importe quel acte d'agression contre l'État ukrainien.

L'Ukraine exige que des soins médicaux d'urgence soient dispensés aux blessés et que l'on garantisse leur retour immédiat en toute sécurité. Elle exige également la restitution des navires saisis et réparation pour le préjudice causé.

Le régime du Kremlin porte l'entière responsabilité de la détérioration de la situation dans la mer d'Azov et dans la mer Noire, et il a, par son fait, compromis le règlement pacifique du conflit armé russo-ukrainien.

L'Ukraine exhorte ses alliés et partenaires à prendre toutes les mesures nécessaires pour dissuader l'agresseur, notamment en lui imposant de nouvelles sanctions et en renforçant celles qui existent déjà, ainsi qu'en fournissant à l'Ukraine une assistance militaire pour protéger son intégrité territoriale et sa souveraineté à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.